



**CENTRE D'ETUDES, DE SERVICES ET D'INFORMATION
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS**

Etudes et formations en matière de marchés publics belges et européens et domaines connexes

Avenue Général Michel, 1^E / bte 20 B- 6000 CHARLEROI <http://www.esimap.be>
Tel : 071 / 70.06.65 Fax : 071 / 70.04.28 Mail : info@esimap.be

**Cycle de Base sur la réglementation des Marchés Publics
Nouveau cycle de formation en 9 journées
Automne 2010 (dernier trimestre)**

1. Thème général

Comprendre et appliquer la réglementation en vigueur des marchés publics.

2. Objet

- Cette formation de portée générale se déroulera sur **neuf journées**; elle est destinée à permettre aux participants d'aborder l'ensemble de la réglementation actuellement en vigueur, d'une part sous deux aspects : la passation et l'exécution en ce compris la gestion du contentieux pouvant survenir lors de cette exécution (nouveau 2010) ; d'autre part en l'envisageant à la fois sur le plan théorique et d'un point de vue pratique ;
- Chaque approche théorique est, **chaque fois que cela est possible**, prolongée, **au cours de la même journée, par une mise en situation concrète, sauf lors des 2 premières journées** qui visent à poser les bases théoriques et à définir les concepts qui reviendront tout au long de la formation.
- Quand cela s'impose, les distinctions qui caractérisent les règles applicables aux « **secteurs spéciaux** » par rapport à celles qui concernent les « **secteurs classiques** » sont mises en évidence.
- La formation est répartie en **huit modules**, le module d'Approche générale (Principes Généraux) étant **obligatoire** (2 journées théoriques), les modules suivants (Thèmes particuliers avec pratique après-midi) étant **accessibles séparément**.

3. Public concerné

La formation est organisée à l'intention :

- des cadres et agents des secteurs **public et privé** qui, estimant qu'ils ne disposent pas d'une formation suffisante en marchés publics, désirent acquérir les connaissances générales indispensables en vue de leur (éventuelle) mise en pratique ;
- des personnes qui, en charge de dossiers de marchés publics, désirent bénéficier d'une **remise à niveau** d'ensemble ou sur l'un ou l'autre thème. Les nouvelles règles seront intégrées à la formation au fur et à mesure de leur introduction dans la législation belge.

Les personnes qui s'inscrivent à la formation de base doivent, en principe, prendre obligatoirement inscription au minimum pour le module d'Approche générale (2 jours).

L'inscription aux modules suivants est admise isolément non seulement pour les personnes inscrites au module d'Initiation, mais pour toute personne soucieuse d'actualiser ses connaissances et sa pratique **MAIS à la condition que celle-ci fournisse la preuve**

- de sa participation à une formation suffisamment approfondie en marchés publics auprès d'ESIMAP ou d'un autre organisme de formation, au cours des **trois** dernières années ; ou
- d'une expérience certaine de la pratique de la matière.

4. Programme, dates et lieux :

MODULE D'APPROCHE GENERALE DE LA REGLEMENTATION (2 jours obligatoires)

Bruxelles – mardi 21 et mardi 28 septembre 2010

LES MARCHES PUBLICS – APPROCHE GENERALE DE LA REGLEMENTATION

(ces 2 premières journées constituent une approche théorique de la réglementation composée d'une présentation des concepts et principes de base, nécessaires à la compréhension des modules suivants)

MODULE SUR LA PUBLICITE

Bruxelles – mardi 05 octobre 2010

LA PUBLICITE DES MARCHES

MODULE SUR LA SELECTION QUALITATIVE

Bruxelles – mardi 12 octobre 2010

LA SELECTION QUALITATIVE DES ENTREPRISES ET L'AGREATION DES ENTREPRENEURS

MODULE SUR LES DOCUMENTS DU MARCHE

Bruxelles – mardi 26 octobre 2010

LES DOCUMENTS DU MARCHES (CAHIER DES CHARGES,...)

MODULE SUR L'ETABLISSEMENT ET LE TRAITEMENT DES OFFRES

Bruxelles – mardi 09 novembre 2010

ETABLISSEMENT ET TRAITEMENT DES OFFRES – CHOIX ET DESIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE

MODULE SUR L'EXECUTION DES MARCHES (1 ou 2 jours au choix)

Bruxelles – mardi 16 novembre 2010

L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS – APPROCHE GENERALE – SPECIFICITES DES MARCHES DE FOURNITURES ET DE SERVICES

Bruxelles – mardi 23 novembre 2010

L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS – SPECIFICITES DES MARCHES DE TRAVAUX - APPLICATIONS PRATIQUES DE CAS D'EXECUTION

MODULE SUR LE CONTENTIEUX DE L'ATTRIBUTION ET L'EXECUTION

Bruxelles – mardi 30 novembre 2010

LA GESTION DU CONTENTIEUX LORS DE L'ATTRIBUTION ET DE L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS

Ce cycle de formation de base est organisé régulièrement au cours de l'année, à chaque trimestre sauf juillet – août.

LIEU DES PROCHAINES FORMATIONS

SEPTEMBRE – DECEMBRE 2010

NOVOTEL BRUSSELS CENTRE TOUR NOIRE

Rue de la Vierge Noire, 32 – 1000 BRUXELLES

(De Brouckère – Sainte-Catherine)

Extrait de nos conditions générales

Horaire

Toutes les journées de formation ont lieu de 9h précises à 17h (avec une pause de 12h30 à 14h avec repas inclus). Des pauses café sont organisées à 10h30 et 15h30. L'accueil est organisé à partir de 8h45.

Les droits d'inscription comprennent notamment les documents distribués, les repas de midi, les 2 ou 3 pauses café, les locations de salles et de matériel.

ESIMAP ne disposant pour ces formations, en dehors des droits d'inscription, d'aucune intervention publique, le montant de ces droits inclut outre les honoraires des intervenants, les frais de gestion pédagogique et administrative, de documentation, de secrétariat, d'encadrement et d'accueil.

Les droits d'inscription doivent être versés au compte n° **001-2646273-92** d'ESIMAP à Charleroi avec la communication requise, dans les meilleurs délais après réception de la facture.

Documents

Les documents distribués au cours des diverses journées de formation ne sont, en principe, pas disponibles en dehors de celles-ci; ils pourront néanmoins être remis pour une journée déterminée aux personnes qui ont pris inscription dans les délais et qui, ayant été absentes, en feront la demande; cela pour autant qu'elles aient acquitté les droits d'inscription de cette journée diminués des frais d'hôtellerie. Cette diminution ne sera toutefois d'application que pour autant qu'ESIMAP ait été averti par écrit de l'absence au plus tard la veille de la formation. Les personnes inscrites qui, absentes à la formation, sont amenées à devoir payer les droits d'inscription recevront les documents distribués aux participants, dès réception du paiement.

Modifications

ESIMAP se réserve, **en cas de nécessité**, le droit de modifier l'organisation pratique d'une formation, d'adapter l'un ou l'autre aspect d'un programme proposé dans le présent document, de modifier, en cas d'absolue nécessité, une date, voire d'annuler la formation qui ne recueillerait pas un nombre suffisant d'inscriptions. En cas d'annulation éventuelle d'une formation, dans ces conditions, les droits d'inscription payés seront remboursés au plus tôt. En cas d'indisponibilité d'un intervenant, celui-ci sera remplacé par une personne disposant d'une compétence et d'une expérience équivalentes.

Remplacements / Absences / annulations

Les **remplacements** sont permis à tout moment, s'ils sont communiqués par écrit au secrétariat d'ESIMAP jusqu'à la veille du premier jour de la formation.

Quelle que soit la formation, **toute absence non signalée avant le commencement de la formation, soit à ESIMAP, soit le jour même uniquement au lieu de formation, ne pourra dispenser du paiement des droits d'inscription.** Dans ce cas, les droits d'inscription restent entièrement dus.

De même toute **annulation** ne sera prise en compte que si elle est transmise par courrier ou fax avant le début de la formation. Toutefois, en cas de désistement **après** confirmation de l'inscription, mais AVANT d'avoir entamé la formation, la personne qui se désiste sera tenue au paiement d'un droit de **65 EUR** pour frais administratifs d'annulation.

Dans l'hypothèse où les droits d'inscription auraient été payés, ils ne seraient remboursés que sous déduction de ce droit de **65 EUR**.

BULLETIN D'INSCRIPTION 2010-3 **

A renvoyer à : **ESIMAP - Avenue Général Michel, 1 E - B- 6000 CHARLEROI**

Fax : 071 / 70.04.28 Mail : info@esimap.be

Mme/Melle/M. (NOM) ¹ :

Prénom :

Fonction :

Administration/entreprise :

Service :

Adresse professionnelle :

N° de TVA :

Tél. : Fax :

E-mail :

Formation(s) déjà suivie(s) en marchés publics ² :

OUI / NON Année :

Organisme :

TARIFS DEGRESSIFS POUR LE CYCLE DE FORMATION DE BASE 2010		
Module d'App générale	Ajout des modules suivants	Prix
M 1 (2 jrs)	0	580 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 1 au choix	805 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 2 au choix	950 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 3 au choix	1080 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 4 au choix	1195 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 5 au choix	1310 EUR
M 1 (2 jrs)	+ 6 au choix	1440 EUR
M 1 (2 jrs)	+ tous les 7	1560 EUR
Sans le module d'app générale	Ajout des modules suivants	Prix
	1 au choix	330 EUR
	2 au choix	620 EUR
	3 au choix	840 EUR
	4 au choix	995 EUR
	5 au choix	1130 EUR
	6 au choix	1260 EUR
	tous les 7	1380 EUR

I. Formation de base du dernier trimestre 2010

S'inscrit au **Module d'Approche générale** (Bruxelles – Novotel Tour Noire) – mardi 21/09 et 28/09/2010 580 EUR ⁴

S'inscrit en outre au(x) Module(s) suivant(s), de chacun une journée : *application des tarifs dégressifs*

Publicité	Sélection qualitative	Documents du marché	Traitement des offres	Exécution appr générale	Exécution travaux pratiq	Contentieux	CYCLE TOTAL
05/10/10	12/10/10	26/10/10	09/11/10	16/11/10	23/11/10	30/11/10	(1560 EUR)

II. Journées spéciales du dernier trimestre 2010 et Partenariat Extension UMONS

S'inscrit à la JS 1 sur la **Motivation formelle des décisions en matière de marchés publics** (Gembloux – BW Hotel Les 3 Clés)
Journée spéciale théorique à 330 EUR - jeudi 21/10/10 ⁴

S'inscrit à la UMS 1 sur la **Comparaison des offres et pondération des critères** (Mons – UMONS Faculté Warocqué)
Journée spéciale théorique à 300 EUR - jeudi 02/12/10 ⁴

S'inscrit en plus à la UMS 2 sur la **Pratique de la prise de décision lors de la passation de marchés publics** (Mons - UMONS)
Journée spéciale pratique en complément à la UMS 1 : les 2 jours à 550 EUR - jeudi 09/12/10 ⁴

- En acceptant les conditions générales d'inscription (voir sur notre site ou sur demande), **s'engage** à (faire) verser la somme de EUR⁵ dès que possible dès réception de la confirmation d'inscription, au compte d'ESIMAP asbl n° **001-2646273-92** (Notre n° TVA : BE 0 454.068.480)
- Commande l'ouvrage d'ESIMAP « Les marchés publics ... » à EUR (180 EUR si inscrit à 5 journées du cycle de base) → pour l'ouvrage, bon de commande avec facturation séparée. ⁶
- En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à
- Désire recevoir une attestation de participation.

Date : Cachet / accord :

Signature ⁷ :

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Indiquer l'année et / ou l'organisme
3. Cocher le ou les numéro(s) de(s) module(s) choisi(s)
4. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante
5. Compléter la somme en tenant compte de la dégressivité des droits d'inscription (voir grille ci-contre)
6. Cette commande doit également avoir été autorisée par l'autorité compétente
7. L'inscription n'est valable que si elle a été **autorisée** par l'autorité compétente (apposition du **cachet**)